

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2024

PORTANT REPORT DU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 2242)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° CL2

présenté par
M. Metzdorf

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« décembre »

le mot :

« novembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à décaler la date des élections provinciales le 15 novembre 2024. La Nouvelle-Calédonie doit faire face à de nombreuses difficultés liées à son instabilité institutionnelle, cet amendement de bon sens a pour objectif d'atténuer cette instabilité institutionnelle face à une situation déjà bien complexe. Récemment, l'actionnaire de l'Usine du Nord a annoncé s'y retirer, 12000 salariés locaux voient leur salaire maintenu pour une durée de 6 mois et plus de 600 sous-traitants et des centaines d'autres emplois sont touchés de plein fouet par la suspension des activités et la situation s'avèrerait plus catastrophique si aucun repreneur n'est trouvé. Cette situation n'est qu'un exemple de la très difficile situation de l'économie calédonienne, situation alimentée par l'instabilité institutionnelle. Ainsi, au-delà de l'aspect institutionnel, il est question ici de procurer des perspectives d'avenirs concrètes à l'activité économique calédonienne.